

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 8 avril 2026 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Gaétan Bergeron, maire de Saint-Ulric
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Absences

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Appui aux organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent
4. Recommandation – Nomination de représentants au comité de gestion des équipements et infrastructures à caractère régional (supralocaux)
5. FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)
 - 5.1. FRR volet 2–PSPS (Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie – événement "Gala de l'excellence 2026")
 - 5.2. FRR volet 2–PSPS (Économie sociale et solidaire Bas-Saint-Laurent – événement "L'Est en Mouvement – Forum interrégional")
 - 5.3. FRR volet 2–PSPS (M DGTL – événement "M DGTL 2026 – 4^e édition")
 - 5.4. FRR volet 2–PSPS (Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent – activité "Marche pour l'Alzheimer")
 - 5.5. FRR volet 2–PSPS (Club Les Éperviers – activité "Tournoi de hockey")
6. FRR 2025-2028 volet 3–Vitalisation – Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR)
 - 6.1. FRR volet 3–SVR-v1 (Corporation de développement de Sainte-Félicité – activité "Accueil des nouveaux arrivants")
 - 6.2. FRR volet 3–SVR-v1 (Comité des loisirs de Saint-Ulric – activité "Journée familiale")
 - 6.3. FRR volet 3–SVR-v2 (Corporation de développement de Sainte-Félicité – projet "Honoraires pour stagiaires – Programmation web d'une borne interactive")
 - 6.4. FRR volet 3–SVR-v2 (Les sentiers de la Grotte des fées – projet "Entretien et réparations des infrastructures et des panneaux d'interprétation")
 - 6.5. FRR volet 3–SVR-v2 (Club des 50 ans et plus, Les Cœurs vaillants – projet "Au cœur de la communauté : une cuisine bien outillée")
 - 6.6. FRR volet 3–SVR-v2 (Les sentiers de la Grotte des fées – projet "Pavillon et sculpture des fées")
 - 6.7. FRR volet 3–SVR-v2 (Le Théâtre du bedeau – projet "Branchés pour mieux agir!")
 - 6.8. FRR volet 3–SVR-v2 (Corporation de développement local de Saint-Léandre – projet "Jeux pour dynamiser la municipalité")
7. Orientation – Cellule d'intervention sur les requins du Saint-Laurent
8. Orientation – Ateliers en agriculture urbaine

9. EDC – soutien aux actions culturelles en patrimoine (Comité culturel de Saint-Ulric – projet "Les contes de la Rivière-Blanche – Tournée des RPA")
 10. Journées de la Culture – Rencontres Hydro-Québec – Autorisation de signature
 11. Entérinement signature – Convention d'aide financière CSSMM et MRC pour soutenir la réalisation du plan d'action stratégique COSMOSS 2026-2029 de la MRC de La Matanie
 12. Abrogation de la résolution numéro CA-2026-03-13
 13. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 13.1. Embauche au poste de conseiller(ère) en développement agricole et forestier
 - 13.2. Embauche au poste étudiant d'agent·e d'information en environnement, été 2026
 - 13.3. Embauche au poste étudiant d'agent·e d'information en prévention incendie, été 2026
 - 13.4. Autorisation affichage – poste Inspecteur(trice) en bâtiments (surnuméraire)
 - 13.5. Politique d'affectation temporaire – Recommandation
 - 13.6. Politique de gestion des risques psychosociaux – Recommandation
 - 13.7. Politique en matière de violence conjugale au travail – Recommandation
 14. Transport collectif
 - 14.1. Lettre du Ministre du MTMD – Aide financière 2026-2027 à la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif régional–Municipalité amie des aînés (PATCR–MADA) – Info
 - 14.2. Autorisation de signature – Convention d'aide financière du volet 2 intitulé « Implantation de projets pilotes en transport collectif » du Programme d'aide au transport collectif régional–Municipalité amie des aînés (PATCR–MADA)
 15. Édifice de La Matanie – Proposition d'un bail de location d'espace (Clinique chiropratique Dr Yvon Sirois)
 16. Autorisation d'octroi d'un contrat à CAMM Construction – Fabrication et installation d'un cabanon au Marché public
 17. Orientation – Marché des Fêtes 2026
 18. Mandat pour la négociation d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un véhicule électrique usagé
 19. Demande de rencontre des Producteurs de lait du Québec – Enjeux liés à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique et à la gestion de l'offre
 20. Déjeuner-rencontre de la Chambre de commerce avec monsieur Alexis Deschênes, député de Gaspésie–Les Îles-de-la-Madeleine–Listuguj, le 24 avril 2026
 21. Gala régional du Défi OSEntreprendre Bas-Saint-Laurent, le 29 avril 2026 à Saint-Pascal
 22. FQM – Assemblée des MRC les 27 et 28 mai 2026 à Québec
 23. Services mobiles de téléphonie
 24. Varia
 25. Période de questions
 26. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2026-04-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-02

APPUI AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires bas-laurentiens jouent un rôle essentiel dans les huit territoires de la région en offrant des services de proximité à la population, notamment en matière de sécurité alimentaire, de soutien psychosocial et d'accompagnement des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes contribuent directement à la vitalité des territoires, au maintien du tissu social et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les situations de vulnérabilité dans la région sont en croissance ainsi que le nombre de personnes aidées et la fréquentation des services;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires bas-laurentiens doivent répondre à une augmentation constante des demandes avec des ressources financières limitées et variables;

CONSIDÉRANT QUE la capacité des organismes communautaires à répondre à l'augmentation des besoins dans la région repose directement sur la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et stable, laquelle est fragilisée par des conditions de travail peu compétitives et de la pression accrue liée à la hausse de la demande;

CONSIDÉRANT QUE des organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent sont mobilisés dans le cadre du mouvement « Le communautaire à boutte » afin de sensibiliser aux enjeux de financement du milieu, notamment dans le cadre de moyens de pression tenus entre le 23 mars et 2 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer les organismes communautaires bas-laurentiens dans leurs démarches visant à assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population;

DE reconnaître leur contribution essentielle au bien-être collectif et à la vitalité du territoire;

DE relayer auprès des instances gouvernementales les préoccupations exprimées par les organismes communautaires, notamment en matière de financement et de conditions favorisant la rétention de la main-d'œuvre;

DE transmettre la présente résolution à la présidence de la Corporation de Développement Communautaire région Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-03

RECOMMANDATION – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL (SUPRALOCAUX)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 281-2021 concernant la désignation d'infrastructures et de services à caractère supralocal dans la MRC de La Matanie

prévoit, jusqu'en 2026, la participation financière des municipalités locales aux dépenses de fonctionnement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entamer des négociations entre les municipalités locales et la ville de Matane préalablement à la révision ou à la modification dudit règlement par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable d'arriver à une entente entre les municipalités locales et la ville de Matane d'ici le mois de septembre 2026, soit avant le début des travaux de préparation des budgets pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner des représentants sur un comité *ad hoc* afin de faire valoir l'intérêt des municipalités locales auprès de la ville de Matane, soit un maire et sa direction générale respective provenant des secteurs Sud, Est et Ouest de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE selon les lettres patentes de la MRC, le secteur Sud comprend Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-René-de-Matane, Saint-Léandre et Sainte-Paule; le secteur Est comprend Sainte-Félicité, Grosses-Roches et Les Méchins; et le secteur Ouest comprend Saint-Ulric et Baie-des-Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE recommander au Conseil que le comité *ad hoc* soit constitué comme suit :

- un maire représentant le secteur Sud;
- un maire représentant le secteur Est;
- un maire représentant le secteur Ouest;

QUE les directions générales des municipalités, dont les maires sont nommés, participent aux travaux dudit comité;

QUE le préfet et le directeur général de la MRC participent également à titre de facilitateurs.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

RÉSOLUTION CA-2026-04-04

FRR VOLET 2–PSPS (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MATANIE – ÉVÉNEMENT "GALA DE L'EXCELLENCE 2026")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie – événement "Gala de l'excellence 2026" : 2 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-05

FRR VOLET 2–PSPS (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE BAS-SAINT-LAURENT – ÉVÉNEMENT "L'EST EN MOUVEMENT – FORUM INTERRÉGIONAL")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Économie sociale et solidaire Bas-Saint-Laurent – événement "L'Est en Mouvement – Forum interrégional" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-06

FRR VOLET 2–PSPS (MDGTL – ÉVÉNEMENT "MDGTL 2026 – 4^E ÉDITION")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- M DGTL – événement "M DGTL 2026 – 4^e édition" : 10 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-07

FRR VOLET 2-PSPS (SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-SAINT-LAURENT – ACTIVITÉ "MARCHE POUR L'ALZHEIMER")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent – activité "Marche pour l'Alzheimer" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-08

FRR VOLET 2–PSPS (CLUB LES ÉPERVIERS - ACTIVITÉ "TOURNOI DE HOCKEY")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Club Les Éperviers – activité "Tournoi de hockey" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 3–VITALISATION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR)

RÉSOLUTION CA-2026-04-09

FRR VOLET 3–SVR-V1 (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ – ACTIVITÉ "ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Corporation de développement de Sainte-Félicité – activité "Accueil des nouveaux arrivants" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-10

FRR VOLET 3–SVR-V1 (COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ULRIC – ACTIVITÉ "JOURNÉE FAMILIALE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Comité des loisirs de Saint-Ulric – activité "Journée familiale" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-11

FRR VOLET 3–SVR-V2 (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ – PROJET "HONORAIRES POUR STAGIAIRES – PROGRAMMATION WEB D'UNE BORNE INTERACTIVE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Corporation de développement de Sainte-Félicité – projet "Honoraires pour stagiaires – Programmation web d'une borne interactive" : 1 440 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR VOLET 3–SVR-V2 (LES SENTIERS DE LA GROTTÉ DES FÉES – PROJET "ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES INFRASTRUCTURES ET DES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION")

RÉSOLUTION CA-2026-04-12

FRR VOLET 3–SVR-V2 (CLUB DES 50 ANS ET PLUS, LES CŒURS VAILLANTS – PROJET "AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ : UNE CUISINE BIEN OUTILLÉE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Club des 50 ans et plus, Les Cœurs vaillants – projet "Au cœur de la communauté : une cuisine bien outillée" : 1 380 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-13

FRR VOLET 3–SVR-V2 (LES SENTIERS DE LA GROTTES DES FÉES – PROJET "PAVILLON ET SCULPTURE DES FÉES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Les sentiers de la Grotte des fées – projet "Pavillon et sculpture des fées" : 5 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-14

FRR VOLET 3–SVR-V2 (LE THÉÂTRE DU BEDEAU – PROJET "BRANCHÉS POUR MIEUX AGIR!")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Le Théâtre du bedeau – projet "Branchés pour mieux agir!" : 2 514 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-15

FRR VOLET 3–SVR-V2 (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-LÉANDRE – PROJET "JEUX POUR DYNAMISER LA MUNICIPALITÉ")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Corporation de développement local de Saint-Léandre – projet "Jeux pour dynamiser la municipalité" : 5 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

ORIENTATION – CELLULE D'INTERVENTION SUR LES REQUINS DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION CA-2026-04-16

ORIENTATION – ATELIERS EN AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT QUE depuis 2022, la MRC de La Matanie offre une programmation d'ateliers en agriculture urbaine en cohérence avec son Plan d'action en agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT QU'en 2026, deux ateliers sont proposés par Le Refuge du Bouilleur, entreprise appartenant à une personne ayant un lien conjugal avec une personne salariée de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise au coût forfaitaire de 500 \$ par atelier (3 heures);

CONSIDÉRANT le coût concurrentiel de l'offre de service et le respect des dispositions du Règlement numéro 255-2012 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'offre de service du Refuge du Bouilleur au montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables, pour la préparation et l'animation de deux ateliers en agriculture urbaine.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-17

EDC – SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES EN PATRIMOINE (COMITÉ CULTUREL DE SAINT-ULRIC – PROJET "LES CONTES DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – TOURNÉE DES RPA")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a signé, en 2025, une première entente triennale de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande de soutien financier du Comité culturel de Saint-Ulric visant la réalisation d'une activité de médiation culturelle avec les aînés;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par la directrice du service de développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser une aide financière à partir de l'Entente de développement culturel-MCCQ (60%) et du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 (40%) pour l'initiative suivante :

- Comité culturel de Saint-Ulric – projet "Les contes de la Rivière-Blanche – Tournée des RPA" pour un montant de 1 728 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-18

JOURNÉES DE LA CULTURE – RENCONTRES HYDRO-QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a été choisie par le comité de sélection des Rencontres Hydro-Québec (Culture pour tous – organisme porteur de ce projet) pour les Journées de la Culture qui se tiendront du 25 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC obtiendra un montant de 10 000 \$ pour l'organisation d'activités culturelles dans le secteur rural;

CONSIDÉRANT QUE le programme cible précisément les petites municipalités de moins de 3 000 habitants où il est généralement moins facile de présenter des activités culturelles de ce type;

CONSIDÉRANT les objectifs du programme :

- Célébrer la culture sur le territoire;
- Mettre en valeur la fierté locale;
- Rejoindre un maximum de personnes;
- Amener la culture dans le quotidien des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés doivent être réalisés en collaboration et avec la participation des acteurs culturels locaux, répondre aux critères d'admissibilité du programme et mettre à l'honneur l'une des disciplines ciblées par Hydro-Québec (musique classique, chanson francophone, littérature, danse, théâtre ou activités muséales) et que les activités proposées doivent être interactives et gratuites;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la MRC, comme partenaire, est de coordonner l'ensemble du projet et d'être le répondant auprès des responsables de Culture pour tous et qu'un comité de travail formé d'organismes locaux assurera la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT QU'après avoir interpellé toutes les municipalités, plusieurs organismes locaux sont intéressés à participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la directrice du service de développement territorial, madame Vanessa Caron, à signer l'entente de partenariat entre la MRC de La Matanie et l'organisme Culture pour tous.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-19

ENTÉRINEMENT SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CSSMM ET MRC POUR SOUTENIR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE COSMOSS 2026-2029 DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les comités locaux de coordination (CLC) de COSMOSS s'inscrivent dans une approche favorisant une vision intégrée des défis sur lesquels les communautés souhaitent agir pour maximiser les chances des jeunes vulnérables de vivre un parcours de vie harmonieux et de leur éviter de se retrouver en situation de difficulté ou de pauvreté et considérant que la réussite éducative des jeunes est au cœur leur mission;

CONSIDÉRANT QUE le CLC COSMOSS La Matanie est l'instance locale de concertation responsable de la réalisation de cette mission sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le CLC COSMOSS La Matanie convient de ses priorités collectives d'intervention par l'adoption d'un plan d'action stratégique et d'un budget nécessaire à sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM) reconnaît l'apport de la démarche COSMOSS pour le bien-être et la réussite éducative des jeunes et a décidé d'octroyer un soutien financier annuel de 10 000 \$ sur 3 ans (An 1 débutant le 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027) pour la réalisation du plan d'action stratégique de COSMOSS La Matanie de 2026 à 2029;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a été désignée à l'unanimité par le CLC comme fiduciaire du plan d'action stratégique COSMOSS et que cette dernière a accepté ce mandat par résolution;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D' la signature, par le préfet, de la convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action stratégique COSMOSS 2026-2029 de la MRC de La Matanie intervenue entre le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM) et la MRC de La Matanie agissant à titre de fiduciaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-20

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA-2026-03-13

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend déposer une demande d'aide financière conjointement avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia pour la mise en place d'un projet de coopération en informatique, lequel inclut des achats d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), il y a lieu de repousser certains investissements non urgents à l'année 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro CA-2026-03-13.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

RÉSOLUTION CA-2026-04-21

EMBAUCHE AU POSTE ÉTUDIANT D'AGENT·E D'INFORMATION EN ENVIRONNEMENT, ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste étudiant d'agent-e d'information en environnement pour la Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à une saine gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des postes étudiants est encadrée par la convention collective en vigueur à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de madame Saphiatou Ba, étudiante universitaire, à titre d'agent-e d'information en environnement (poste étudiant), pour une durée d'environ 15 semaines, sur la base d'un horaire de 32,5 heures par semaine, avec entrée en poste le 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-22

EMBAUCHE AU POSTE ÉTUDIANT D'AGENT·E D'INFORMATION EN PRÉVENTION INCENDIE, ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste étudiant d'agent-e d'information en prévention incendie pour la campagne de vérification annuelle des avertisseurs de fumée prévue à l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des postes étudiants est encadrée par la convention collective en vigueur à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de madame Lisa-Kim Roy, étudiante collégiale, à titre d'agent-e d'information en prévention incendie (poste étudiant), pour une durée d'environ 12 semaines, sur la base d'un horaire de travail de 40 heures par semaine, avec entrée en poste le 8 juin 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-23

AUTORISATION AFFICHAGE – POSTE INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENTS (SURNUMÉRAIRE)

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service de l'aménagement et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de procéder à l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiments (surnuméraire) conformément à la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'affichage d'un poste surnuméraire d'inspecteur en bâtiments pour un mandat d'un minimum de trois (3) mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-24

POLITIQUE D'AFFECTATION TEMPORAIRE – RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QUE le programme de prévention en santé et sécurité au travail de la MRC de La Matanie prévoit l'adoption d'un énoncé sur l'assignation temporaire des personnes ayant une lésion professionnelle afin de favoriser le maintien du lien d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de Politique en matière d'assignation temporaire et de maintien au travail de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

DE recommander au conseil de la MRC de La Matanie d'adopter la Politique en matière d'assignation temporaire et de maintien au travail de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-25

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX – RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît que l'organisation du travail, les pratiques de gestion, les conditions d'emploi et les relations sociales doivent favoriser la santé tant physique que psychologique des personnes qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît également le droit aux personnes salariées de travailler dans un milieu où l'on prend soin de leur intégrité psychologique et, qu'en conséquence, dans son rôle d'employeur, la MRC souhaite faire preuve d'un réel engagement dans le but d'identifier et de gérer les risques psychosociaux dans son milieu de travail, à l'égard des personnes visées par la présente politique;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique s'appuie sur la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et est aussi en lien avec le programme de prévention de la MRC lequel inclut la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de Politique de gestion des risques psychosociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE recommander au conseil de la MRC de La Matanie d'adopter la Politique de gestion des risques psychosociaux de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-26

POLITIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU TRAVAIL – RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite garantir à chaque membre de son personnel le droit de travailler dans un environnement sans violence et, en outre, encourage chaque membre de son personnel à chercher de l'aide en lien avec une situation de violence conjugale, même si celle-ci s'exerce en dehors du milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique s'appuie sur la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et est aussi en lien avec le programme de prévention de la MRC lequel inclut la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de Politique en matière de violence conjugale au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE recommander au conseil de la MRC de La Matanie d'adopter la Politique en matière de violence conjugale au travail de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

TRANSPORT COLLECTIF

LETTRE DU MINISTRE DU MTMD – AIDE FINANCIÈRE 2026-2027 À LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL–MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (PATCR–MADA) – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-04-27

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU VOLET 2 INTITULÉ « IMPLANTATION DE PROJETS PILOTES EN TRANSPORT COLLECTIF » DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL–MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (PATCR–MADA)

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant l'octroi d'une aide financière maximale de 100 000 \$ à la MRC de La Matanie, pour 2026-2027, dans le cadre du volet 2 intitulé « Implantation de projets pilotes en transport collectif » du Programme d'aide au transport collectif régional–Municipalité amie des aînés (PATCR–MADA);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance des modalités de la convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le préfet, Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer ladite convention d'aide financière pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-28

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION D'ESPACE (CLINIQUE CHIROPRACTIQUE DR YVON SIROIS)

CONSIDÉRANT QUE le bail du local 001, situé au 285, rue du Bon-Pasteur, vient à échéance le 31 juillet 2026 et que Dr Sirois a signifié son intention de rester locataire pour un bail de deux (2) ans et une option de renouvellement de deux (2) ans avec une majoration de loyer mensuel à 600,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du document préparé par la directrice à la gestion financière concernant les modalités financières proposées pour la signature d'un nouveau bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un nouveau bail avec Dr Yvon Sirois, chiropraticien, selon les principaux paramètres suivants :

- Loyer pour une superficie de 877 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Années	Prix (pied carré)	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2025-2026	7,66\$	560,00 \$	6 720,00 \$
2026-2027	7,94\$	580,00 \$	6 960,00 \$
2027-2028	7,94\$	580,00 \$	6 960,00 \$
Total			13 920,00 \$

- Bail d'une durée de deux (2) ans du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2028 et sujet aux droits et privilèges de renouvellement une période de 2 ans (24 mois) avec majoration de loyer mensuel à 600,00 \$;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de deux (2) espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT À CAMM CONSTRUCTION – FABRICATION ET INSTALLATION D'UN CABANON AU MARCHÉ PUBLIC

RÉSOLUTION CA-2026-04-29

ORIENTATION – MARCHÉ DES FÊTES 2026

CONSIDÉRANT les résultats relatifs à la fréquentation, aux ventes et à la satisfaction des exposants ayant participé à l'édition 2025 du Marché de Noël de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de développement territorial à l'effet de poursuivre l'engagement de la MRC dans l'organisation de ce marché en 2026, après la période d'opération du bâtiment du Marché public de La Matanie à la Place des Rochelais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du service de développement territorial à entreprendre les travaux requis par la tenue du Marché de Noël 2026 de la MRC de La Matanie sur la base de la formule de l'année précédente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-30

MANDAT POUR LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une aide financière du volet 4 du Fonds régions et ruralité pour la création de son service de prévention incendie, incluant l'achat d'un véhicule au coût de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'analyse des besoins préparée par le directeur général, laquelle recommande l'acquisition d'un premier véhicule électrique d'occasion par la MRC de La Matanie, soit un VUS à traction intégrale;

CONSIDÉRANT la recommandation de convenir d'un contrat de gré à gré avec un budget de l'ordre de 40 000 \$, taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur général et greffier-trésorier afin de négocier un contrat d'achat de gré à gré d'un VUS électrique d'occasion répondant à l'analyse des besoins du service de prévention incendie pour un montant maximal de l'ordre de 40 000 \$, taxes nettes;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à consentir un dépôt d'un montant maximal de 5% du contrat afin de garantir la disponibilité du véhicule dont il recommandera l'achat au Comité administratif ou au Conseil.

ADOPTÉE

DEMANDE DE RENCONTRE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC – ENJEUX LIÉS À L'ACCORD CANADA–ÉTATS-UNIS–MEXIQUE ET À LA GESTION DE L'OFFRE

DÉJEUNER-RENCONTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE AVEC MONSIEUR ALEXIS DESCHÊNES, DÉPUTÉ DE GASPÉSIE–LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE–LISTUGUJ, LE 24 AVRIL 2026

GALA RÉGIONAL DU DÉFI OSENTREPRENDRE BAS-SAINT-LAURENT, LE 29 AVRIL 2026 À SAINT-PASCAL

RÉSOLUTION CA-2026-04-31

FQM – ASSEMBLÉE DES MRC LES 27 ET 28 MAI 2026 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 27 et 28 mai 2026 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription pour la participation du préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 27 et 28 mai 2026 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas, de même que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives pour tous les frais;

DE recommander au Conseil de déplacer au 20 mai 2026 sa séance ordinaire ainsi que les séances de son comité plénier et de vitalisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-04-32

SERVICES MOBILES DE TÉLÉPHONIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des téléphones intelligents et des tablettes connectées pour répondre aux besoins de certains services et du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sonex Telecom ou son entreprise partenaire CB Telecom propose de racheter les appareils de la MRC et un nouveau contrat de téléphonie cellulaire de trois ans avec Telus Mobilité, incluant la fourniture d'appareils de remplacement équivalents, selon les modalités suivantes:

- en tenant compte du rachat, le coût d'acquisition pour un iPhone 17 neuf est équivalent à 20,11 \$/mois – (les salariés voulant un modèle plus performant assumeront les frais additionnels);
- le coût mensuel est de 25 \$ par ligne cellulaire (7 appareils);
- le coût mensuel est de 10 \$ par ligne, avant les taxes – Internet seulement (3 appareils iPad);
- le valeur du contrat (3 ans) est estimée à environ 12 500 \$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service permet le remplacement des appareils actuels sans surcoût pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le rachat des téléphones intelligents et des autres appareils connectés au réseau cellulaire et accepte l'offre de service de téléphonie cellulaire de l'entreprise Sonex Telecom ou de son entreprise partenaire CB Telecom, pour une durée de trois ans;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la résiliation du contrat de fourniture de service de téléphonie cellulaire entre Bell Mobilité et la MRC de La Matanie;

QUE monsieur Olivier Banville, directrice général et greffier-trésorier, ou madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, soient et sont autorisés à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2026-04-33

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*